

Avenant n°1 au Contrat Local de Santé du PETR Mâconnais Sud Bourgogne

Entre,

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté

Le Diapason

2, Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général M. Jean-Jacques COIPILET

Et d'autre part,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne

Espace de la Verchère - 367, Chemin de la Verchère- 71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON

Représenté par sa présidente, Mme Christine ROBIN,

L'Etat

Préfecture de Saône-et-Loire – 196 rue de Strasbourg – 71000 MACON

Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, M. Yves SEGUY

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, M. André ACCARY

La CPAM de Saône-et-Loire

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, Mme Patricia COURTIAL

Préambule :

Conformément à son article 6 portant sur la durée du contrat et sur accord conjoint des co-signataires du contrat local de santé du 18 juillet 2019, un avenant à ce contrat local de santé est établi.

Vu le Contrat local de Santé signé le 18 juillet 2019

Vu la délibération du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, en date du 10 juillet 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée du contrat

L'article 6 est ainsi modifié :

« Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 ».

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Charnay-lès-Mâcon

Le 10 JUL. 2024

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE



M. Jean-Jacques COIPLÉT
Directeur Général

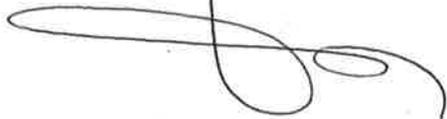
Mme. Christine ROBIN
Présidente

M. Yves SEGUY
Préfet de Saône-et-Loire

Pour le directeur de l'Agence régionale de Santé de la Bourgogne Franche-Comté
Le Directeur territorial de Saône-et-Loire

CÉDRIC LAPERTEAUX

**CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



Madame Marie-Guite DUFAY

Présidente

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
SAÔNE-ET-LOIRE**



M. André ACCARY

Président

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE**



Mme Patricia COURTIAL

Directrice

